



## Mutations interdépartementales Premier degré

### Une nouvelle catastrophe malheureusement prévisible.

COMMUNIQUÉ

Les résultats des mutations interdépartementales des personnels du premier degré sont tombés le 9 mars dernier et comme nous le craignons, ils sont catastrophiques. Alors que depuis des années la CGT Éduc'action dénonce des taux dramatiquement faibles, avec seulement 20,44% de demandes satisfaites cette année, nous atteignons à un niveau historiquement faible.

Cet effondrement depuis une dizaine d'années (de 45% à 20% aujourd'hui) est avant tout la conséquence de la chute des niveaux de recrutement et la saignée en poste instaurée par N Sarkozy et poursuivie par ses successeur-ses. Mais au-delà des pourcentages, c'est la situation personnelle, familiale et professionnelle très compliquée de presque 14000 personnels qui nous inquiète, sans compter tou-tes les autres collègues, découragé-es par les mauvais résultats annuels, qui renoncent à tenter leur chance... Confronter des milliers de personnels à une impossibilité de voir leurs conditions de vie s'améliorer est d'une violence incroyable et inacceptable. Cela a obligatoirement des conséquences sur leurs conditions de travail, leur investissement et leurs perspectives de carrière.

Surtout, nous estimons que le ministère persiste à maintenir (quand il n'en instaure pas de nouveaux), tous les éléments dégradant la situation : recrutements très faibles et baisse des effectifs globaux, opacité du mouvement dû à la loi de transformation de la Fonction publique, développement des postes à profils nationaux pour contourner le mouvement actuel, recours à un algorithme désuet, départements « inaccessibles », surdité aux préconisations des organisations syndicales pour améliorer les choses... On démotive ainsi les personnels et on tend au blocage définitif des mutations interdépartementales.

Dans ces conditions, et comme chaque année, la CGT Éduc'action dénonce le non-respect du droit à muter pour tous les personnels et les dispositions légales (priorités légales de l'article 60 du code la Fonction publique) par le ministère de l'Éducation nationale.

Surtout, la CGT Éduc'action exige que le ministère engage en urgence une politique volontariste de gestion de ses personnels : recréer massivement des postes statutaires permettant une meilleure fluidité du mouvement entre départements, mettre fin à la loi de transformation de la Fonction publique institutionnalisant le recours aux contractuel-les et évinçant les organisations syndicales du paritarisme, modifier profondément l'outil de gestion du mouvement mais aussi mettre fin au calibrage départemental (encadrement de la masse salariale) qui limite les nombres de sorties et d'entrée dans chaque département.

Montreuil, le 14 mars 2022